

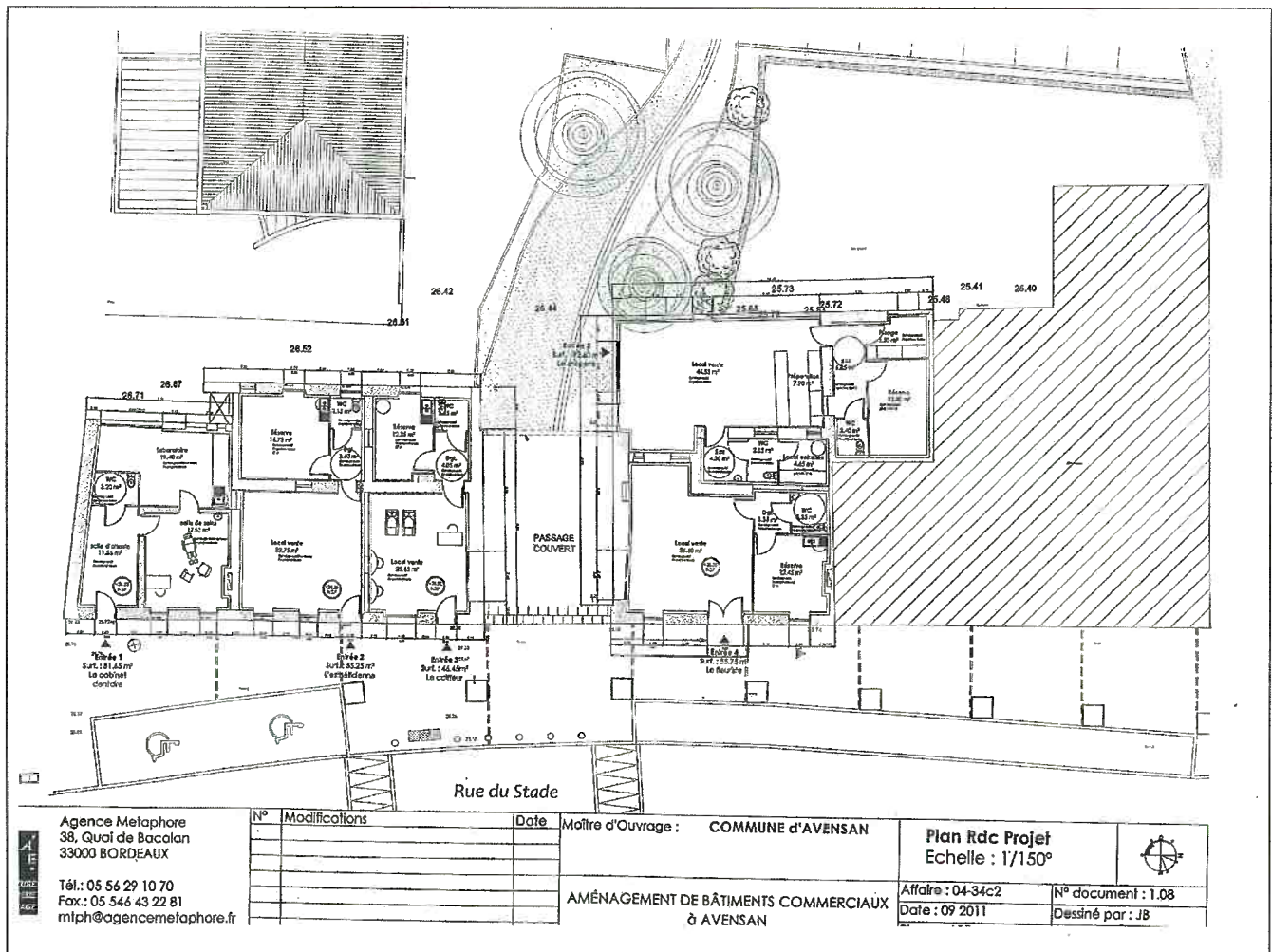
COMMISSIONS

BATIMENT

Avancement du dossier Convention d'Aménagement de Bourg 2.

Concernant l'îlot du bouilleur de crus, les plans d'agencement des locaux sont finalisés et le dépôt du permis de construire est déposé. Nous aurons ainsi, en septembre, terminé les démarches administratives et nous serons en situation de pouvoir démarrer les travaux

dans le cas d'une réponse positive du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) probablement au dernier trimestre de cette année.



Pour l'aménagement de la plaine des sports de Puiberron, le positionnement des activités sur l'espace est maintenant figé ainsi que l'agencement spatial de l'ensemble des bâtiments. Les bâtiments de la première tranche (vestiaire du foot, maison du gardien et

sanitaires) sont définis. Concernant la salle polyvalente, cette dernière va faire l'objet dans les mois à venir d'une analyse spécifique visant à en extraire le meilleur compromis besoins/coût et ce tant sur le plan agencement intérieur que sur le plan architectural.



Démontage de la cabane du boulodrome en vue de la viabilisation du terrain en trois lots.



Réalisation de la clôture et d'un portail sur la plaine de Puiberron.

Parallèlement les dossiers de « loi sur l'eau et de défri-chement » ont été remis pour validation aux services de la police de l'eau. Ce sont deux dossiers complexes, importants et dont l'acceptation conditionne la poursuite du projet. Un point majeur est la compensation de

la suppression de zones humides impactées par l'im-plantation des activités sur le site de Puiberron. Pour répondre à cette problématique, la commune a proposé une compensation sous la forme d'une sanctuarisation de 18 ha de terrains humides au Brédéra avec un aména-



gement à but pédagogique. L'objectif étant la conservation et l'amélioration de son potentiel naturel tout en l'inscrivant dans le projet d'implantation des vaches marines.

►► Entretien des bâtiments

Pendant la période des vacances scolaire, le sol d'une classe sera refait ainsi que la peinture des murs. Dans l'église : réfection et modification du mobilier de la sacristie.

Sur le tennis : réfection de la surface d'un court et changement des projecteurs et peinture extérieure sur les parties taguées.

COMMISSIONS

BATIMENT

Le permis de construire du hameau du Carrelot a été obtenu ce qui permettra de déclencher les travaux fin de l'été début de l'automne ; ce sont 25 lots qui seront réalisés dont les 6 lots de facade seton obligatoirement mitoyennes avec l'alignement des faitages dans l'axe de la route du stade. Cette modification importante nous a été imposée par les Bâtiments de France afin de recréer les caractéristiques d'une entrée de bourg. La réalisation et la commercialisation ont été confiées au groupe Grisel.

Pour le lotissement du rond point, le dossier du PC est en instruction. Nos bonnes relations avec Grisel et Progefim nous ont permis de concevoir un mini lotissement d'un lot intégrant l'aménagement d'un rond-point entre la route de l'Estain le chemin de la Gare et la route des anciens combattants.

Hameau du Carrelot

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune d'AVENSAN
Lieu-dit : "Poujéau de la Prade"

Lotissement
" LE HAMEAU DU CARRELOT "

PA 5

Emplacement des coupes



Echelle : 1 / 1 000
Date : 10.02.2012

Lotissement du Rond-Point

